
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

portant intégration et nomination de
Monsieur MAKANE Marcel, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers -SAF
(Administration Générale).--

*(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 25/00 du 13.11.00 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79;

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2007/FP du 24.6.50 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A, des Services Administratifs et
Financiers (SAF);

Vu le décret n° 74/225 du 10.6.74 portant attribu-
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et
les diplômés de Grandes Ecoles et Institute de l'Enseignement
Supérieur de Commerce;

Vu le décret n° 62/131/FE du 9.3.62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FE du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FE du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 63/01/FE-DE du 26.3.63 fixant les
conditions - lesquelles sont effectués les stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notam-
ment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 62/196/FE du 5.7.62 relatif à la
nominations et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 67/50/FE-DE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FE du 5.7.62 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 60/644 du 20.12.60 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n° 14/645 du 20.11.61 au décret
n° 60/644 du 20.12.60 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

Vu la lettre n° 1411/ME/DE du Directeur du Budget
marquant son accord;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n° 62-426 et 74-229 des 29.12.52 et 10.06.74 susvisés Monsieur MAKONE Marcel né le 5 Juillet 1954 à Bangui, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Commerce dans la Spécialité Sciences Economiques, obtenu à l'Ecole Professionnelle Supérieure de BIRTMUND Allemagne est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2ème échelon, Stagiaire, indice 090.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 Octobre 1982

Par le premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de la Pêche,

- Jean ITADI -

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard CONGO MATSIANA -

- Colonel Louis SYLVAIN GLMA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Gasetumba BEKUNDZOU -

AMPLIATIONS:

JORPC.
DGTFP/DFP.
DFP/BST.
D.D.
D.C.F.
MIP.
DOSSIER.
INTERESSE.
SGCM/SC.

1
2
1
3
1
1
3
1
2